

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 23 du 14 juin 2018

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte 24

CIRCULAIRE N° 7126/ARM/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/DNA/OFF
portant abrogation de texte.

Du 15 mai 2018

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « gestion des ressources » ; bureau « gestion administrative ».*

CIRCULAIRE N° 7126/ARM/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/DNA/OFF portant abrogation de texte.

Du 15 mai 2018

NOR A R M L 1 8 5 0 8 8 7 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 1700/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/DNA/NOFF du 31 mars 2016 (BOC n° 39 du 25 août 2016, texte 36).

Référence de publication : BOC n° 23 du 14 juin 2018, texte 24.

1. ABROGATION.

La circulaire n° 1700/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/DNA/NOFF du 31 mars 2016 relative aux conditions et modalités d'avancement au choix et de fusionnement des sous-officiers d'active de l'armée de l'air – travail 2016, tableau d'avancement 2017 est abrogée.

2. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin Officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade aérienne,
sous-directeur « gestion des ressources »,*

Christophe VUILLEMIN.